

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 décembre 2022

Délibération n°2022/323

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 13 décembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIROSSIER Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI  
Xavier

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr TEIL Laurent pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr LHERMET Claude pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr REY Jean-Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann - Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mme OGIER Karelle – Mr BOUSSARD Gérard – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr BECT Gérard - Mme BUNIAZET Françoise – Mr SATRE Luc

Monsieur DURANTON Robert a été élu secrétaire de séance.



**OBJET : Redevance incitative : tarification 2023**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2333-76 permettant aux communes, EPCI et syndicats mixtes ayant la compétence déchets et assurant au moins la collecte d’instituer une redevance d’enlèvement des ordures ménagères calculée en fonction du service rendu,
- Vu l’article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement posant les bases de la généralisation de la tarification incitative,
- Vu la délibération 2010/122 du 20 décembre 2010 instaurant la redevance incitative sur le territoire de l’ex Communauté de communes du territoire de Beaurepaire,
- Vu les compétences de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône,

Considérant que pour permettre l’équilibre du budget annexe de la RI, le remboursement d’une subvention du budget général est nécessaire jusqu’en 2023,

Considérant que malgré les différentes augmentations tarifaires intervenues depuis 2020, et d’importantes augmentations prévisibles en 2023 liées aux contextes énergétique et économique, il est nécessaire de procéder à une augmentation mesurée des tarifs de l’ordre de 1% applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l’unanimité de ses membres,**

**FIXE** comme suit les tarifs de la redevance incitative des déchets ménagers qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

HABITAT INDIVIDUEL		
Modèle bacs en service	part fixe/an 2023 en €	Tarif/levée 2023 en €
MODULO DE 40 LITRES	139,75	1,34
BAC 80 LITRES OM	167,00	2,69
BAC 120 LITRES OM	194,29	4,03
BAC 140 LITRES OM	207,89	4,70
BAC 180 LITRES OM	235,15	6,03
BAC 240 LITRES OM	276,00	8,04
BAC 360 LITRES OM	357,78	12,07
BAC 660 LITRES OM	562,22	22,12

HABITAT COLLECTIF		
Modèle bacs en service	part fixe/an 2023 en €	Tarif/levée 2023 en €
BAC 180 LITRES OM	170,28	6,03
BAC 240 LITRES OM	199,88	8,04
BAC 360 LITRES OM	219,32	12,06
BAC 660 LITRES OM	268,05	22,12

**DIT** que les autres tarifs listés ci-dessous du service de collecte et traitement des ordures ménagères financé par la redevance incitative sont inchangés et seront applicables en 2023.

Désignation produits	Prix unitaire
Sacs estampillés EBER 80 litres	4,00 €
Accès déchèterie des particuliers nombre illimité	Gratuit sur présentation du badge, compris dans la part fixe de la REOMI
Pneu agraire tracteur arrière présenté en déchèterie	20,00 €
Pneu agraire tracteur avant, pneu PL, pneu remorque présentés en déchèterie	16,50 €

**MANDATE** Madame la Présidente pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
 La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**